



# ACADÉMIE DE CAEN

**PROPOSITION DE LOI  
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

**61160 NÉCY  
ORNE**

**Circonscription de M. Jérôme NURY**

**SOUMISE AU JURY NATIONAL RÉUNI LE 6 MAI 2019**

# PARLEMENT DES ENFANTS

## PROPOSITION DE LOI

*Visant à lutter contre l'illelectronisme en proposant un service d'aide pour les personnes ayant du mal à utiliser les objets numériques ou ceux qui n'y ont pas accès.*

Classe de CM2 de l'école primaire de Nécý, Académie de Caen

BAZIN-BONDIE Célia  
DAVID Malô  
DUDOUIT Alexandre  
DUHESME Ethan  
DURANT Lola  
FRILAY Léa  
GUITTARD Romane  
HARACHE Sandy  
HAVARD Adèle  
JAMES Axel  
LEMONNIER Baptiste  
LEVAVASSEUR Clément  
LEVAVASSEUR Julian  
MANGEANT-MARIE Mathéo  
PAULIN Nicolas  
VALOGNES Kévin  
VAN DER BIEST Théo  
VERRIER Colin  
VOLKMER Louna

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le numérique est notre avenir. Nous l'utilisons pour nous informer, travailler, nous distraire ou faire des achats. De nos jours, il y a de plus en plus de démarches à faire en ligne comme les demandes de carte de car, les demandes de carte grise.

Malheureusement, certaines personnes ne savent pas utiliser les objets numériques comme les smartphones, les ordinateurs ou les tablettes, ou n'y ont pas accès du tout, (personnes âgées, SDF). Cela ne respecte pas l'égalité, cela les exclut et les isole.

A l'école, nous avons réalisé une enquête sur les problèmes liés au numérique et nous avons remarqué que plusieurs personnes avaient des difficultés à utiliser ces outils (smartphones, internet, etc ...). Les personnes les plus touchées étaient surtout des personnes âgées, mais pas seulement.

Dans notre classe, certains de nos grands parents n'ont pas d'ordinateur ou de téléphone portable et ils sont obligés de demander à leurs proches de les aider dans leurs démarches. Mais comment feraient-ils s'ils n'avaient pas leur famille pour les aider ?

C'est pour cela que nous souhaitons créer un service d'aide pour les démarches en ligne et l'utilisation des objets numériques afin de garantir l'accès au numérique pour tous.

#### Article 1

Un service gratuit d'aide pour les démarches numériques peut être créé dans toutes les communes. Une permanence est, dès lors, mise en place dans chaque mairie pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives en ligne et pour les aider à utiliser les objets numériques.

#### Article 2

Un « bus connecté » itinérant est créé dans chaque département pour aller dans les territoires les plus isolés ou pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

#### Article 3

Une campagne d'information nationale est organisée (affiches, télévision, radio, etc...) pour permettre à tous de connaître ce service.

#### Article 4

Une taxe sur les abonnements internet est créée pour financer ce service : formation des personnels, achat du matériel.